



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

*Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Pays de la Loire*

Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à la composition du jury d'examen de Vendée du brevet professionnel agricole option « travaux de la production animale », du brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » et du certificat d'aptitude professionnelle agricole « Métiers de l'agriculture » pour la session 2017

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

- Vu le code rural, livre VIII,
- Vu le décret n° 2010-429 du 29/04/2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Vu l'arrêté du 02/08/1990, modifié, portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel option responsable d'exploitation agricole,
- Vu l'arrêté du 01/10/1990, modifié, fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole,
- Vu l'arrêté du 20/06/2006 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option travaux de la production animale,
- Vu l'arrêté du 02/10/2007 relatif à la création du brevet professionnel option responsable d'exploitation agricole
- Vu l'arrêté du 21/11/2007 modifiant l'arrêté du 02/10/07 relatif à la création du brevet professionnel option responsable d'exploitation agricole
- Vu l'arrêté du 10/12/2014 nommant Madame Claudine LEBON, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire.
- Vu l'arrêté du 10/06/2015 portant création de la spécialité métiers de l'agriculture du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance.
- Vu la décision du 15/01/2015 portant délégation de signature de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire au titre de l'autorité académique

Arrête

Article 1 : Il est créé un jury départemental du brevet professionnel responsable d'exploitation agricole, du brevet professionnel agricole travaux de la production animale et du certificat d'aptitude professionnelle agricole métiers de l'agriculture.

Article 2 : Le jury est compétent pour les formations mises en œuvre par les centres de formation suivants :

- EPLEFPA Nature de La Roche sur Yon – CFPPA et CFA
- ADPSA de La Roche sur Yon – site du Landreau

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Président : - Jean-Yves DRION – CFPPA Jules Rieffel
Présidente adjointe : - Annabel SIMON – CFA Jules Rieffel

Formateurs :

Titulaires :

- Muriel DELHUMEAU – CFPPA Montreuil Bellay
- Etienne GESLIN – Lycée privé d'Orion

Suppléant :

- Bruno GAUMIER – Lycée privé d'Orion

Professionnels :

Titulaires :

- Yvan POIRIER – 5 rue des primevères – 85510 LE BOUPERE
- Florian FABRE – Les Bernes – 85480 ST VINCENT DE PUYMAUFRAIS

Suppléants :

- Johnny CHABOT – 9 rue Pey Fontaine – 85560 LE BERNARD
- Chantal BOUTIN – Ganache – 85290 MORTAGNE SUR SEVRE

Article 4 : Le jury est compétent pour la session de formation 2016/2017, jusqu'à la prochaine commission régionale de concertation et de conseil.

Fait à Nantes, le 12 janvier 2017



P/la directrice régionale et par délégation,
L'adjoint du chef du service régional
de la formation et du développement

François CHAVENON-VERLHAC